

## Convocation du Conseil Municipal

---

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie le dimanche 7 avril 1935 à neuf heures du matin, au lieu ordinaire de leurs séances

### Ordre du jour

1. Demande de la Commune des Forrières.
2. Don de Mme Epand
3. Inspection des viandes
4. Location Chauvin
5. Abattage d'un frêne au Chêne-Creux
6. Fourniture de graviers pour chemins vicinaux ordinaires.
7. Goudronnage des chemins vicinaux.
8. Taxes sur les spectacles ordinaires - Demande des Contributions Indirectes.
9. Avis à donner sur un lotissement
10. Affaires diverses.
11. Assistance.

Reze, le 1<sup>er</sup> avril 1935  
Le Maire  
J. Rivière

## Conseil Municipal

---

### Séance du 7 avril 1935, à 9 heures

---

L'an mil neuf cent trente cinq, le sept avril à neuf heures du matin, les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par M. le Maire se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Charles Rivière, Maire.

Étaient présents : M. M. Gar-Marilliet, Marchais Julien, Rivière, Sorin, Guérin, Tanguer, Théroquet, Chiefaie, Carrière, Fabrice, Ordrouneau, Marcheteau, Rieux, Chauvelon, Baveau, Lefort, Boutin Arthur et Goultière.

Étaient absents et excusés : M. M. Jutard, Roger, Bossis, Pauc, Boutin André, Turpin et Quintard.

M. Guérin est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance dont il est donné lecture est adopté à l'unanimité.

Syndicat intercommunal pour adduction d'eau - Demande de la commune des Sorinières.

transmis le

28 août 1935

2

M. le Maire lit la lettre de M. le Préfet faisant connaître que la Commune des Sorinières demande à entrer dans le syndicat intercommunal Bouguenais-Regé; La Montagne.

Le Conseil Municipal se voit que des avantages à l'admission de la Commune des Sorinières et accepte cette admission à l'unanimité.

Donation de Mme Epand.

M. le Maire lit la note de la Préfecture concernant le projet de donation de Madame Epand, des Mahaudières; il explique qu'il a eu un entretien avec cette dame, et qu'il a été convenu entre eux que le montant net de la donation à la Commune serait de 900<sup>+</sup>, et que Mme Epand paierait les frais de l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, revenant sur sa décision du 10 février 1935, accepte à l'unanimité la donation avec charges faite par Mme Epand et demande à M. le Préfet l'approbation de cette donation.

Inspection sanitaire des viandes.

M. le Maire met le Conseil Municipal au courant d'une visite faite par M. Michelat, chef des Services Vétérinaires du Département, qui demande si le Conseil Municipal veut conserver dans la Commune le service d'inspection sanitaire qui existait avant le 1<sup>er</sup> janvier 1935.

Le Conseil Municipal, consulté, reconnaît que le

Service sanitaire en question est indispensable dans la Commune parceque les bouchers peuvent recevoir des viandes provenant des communes voisines.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient en fonctions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1935, M<sup>r</sup> Constantin comme vétérinaire et M<sup>r</sup> Durgand comme préposé sanitaire.

M. le Maire met le Conseil Municipal au courant d'un fait tout nouveau qui vient de se produire : Neuf bouchers de la commune viennent de refuser de payer la taxe des viandes foraines de 0<sup>fr</sup> 02 par kilogramme, pour les mois de janvier et février 1935. Cette taxe de 0<sup>fr</sup> 02 demandée par M. le Prêtre dans sa circulaire du 17 septembre 1919, a été votée par le Conseil Municipal le 15 février 1920.

M. le Maire, n'ayant pas eu le temps matériel d'étudier le cas qui se présente et les moyens à employer pour recouvrer les taxes dues, prie le Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice, si le besoin s'en fait sentir pour le recouvrement de ces taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à ester en justice, si besoin est, pour le recouvrement des taxes en question.

### Location de terrains au Cimetière S<sup>t</sup> Paul

M. le Maire lit une lettre de M. Chauvin concierge du Cimetière S<sup>t</sup> Paul. M. Chauvin offre de verser pendant 10 ans à la Commune une somme annuelle de 300<sup>fr</sup>, pour être autorisé à utiliser pour la culture les terrains actuellement sans emploi provenant de l'agrandissement du Cimetière S<sup>t</sup> Paul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'offre de M<sup>r</sup> Chauvin, avec cette réserve que la superficie concédée pourra à tout moment être réduite. Cette réduction qui entraînerait une réduction proportionnelle du loyer ne donnerait lieu à aucune indemnité, mais devrait être faite avec un préavis de six mois, au profit de M<sup>r</sup> Chauvin.

## Abattage d'un frêne au Chêne Breux.

M. Bruin, propriétaire au Chêne Breux, a demandé à M. le Maire l'autorisation d'abattre un frêne placé à 1<sup>m</sup> 50 environ de l'entrée de sa maison. Le frêne étant également placé au bord d'une mare, les frais d'abattage seront de ce fait assez élevés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. Bruin à abattre l'arbre en question, à ses frais, et sous condition de verser une somme de 10 francs au Bureau de Bienfaisance.

## Fourniture de graviers pour goudronnage des chemins vicinaux.

M. le Maire lit le rapport de M. l'Ingénieur subdivisionnaire relatif à la fourniture de graviers pour le goudronnage des chemins vicinaux ordinaires Nos 3, 4, 6, 7, 8, 10, 18 et 19.

transmis le  
16 avril 1935

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions faites dans le rapport sus-indiqué. La fourniture, aux prix offerts par la maison Bastice et Bolze nécessitera une dépense de 19000 dont 534<sup>fr</sup> 90 à valoir. Le Conseil Municipal demande en conséquence à M. le Préfet de vouloir bien approuver le marché de fournitures en question.

## Fourniture de goudron pour goudronnage des chemins vicinaux.

M. le Maire lit le rapport de M. l'Ingénieur subdivisionnaire relatif à la fourniture de goudron pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires Nos 3, 4, 6, 7, 8, 10, 18 et 19. La quantité nécessaire est de 56 tonnes.

transmis le  
16 avril 1935

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les propositions faites dans le rapport sus-indiqué. La fourniture au prix offert par la Compagnie Européenne du Gaz soit 240<sup>fr</sup> la tonne nécessitera une dépense de 13440 francs. Le Conseil Municipal demande en conséquence à M. le Préfet de vouloir bien approuver le marché de fournitures en question.

## Goudronnage des chemins vicinaux ordinaires Nos 3, 4, 6, 7, 8, 10, 18 et 19.

M. le Maire lit le rapport de M. l'Ingénieur subdivi-

transmis  
le 16 avril 1935

Journal relatif au marché de répannage du goudron et des graviers nécessaires à l'entretien des chemins vicinaux ordinaires désignés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte les propositions faites dans le rapport sus-indiqué. Les travaux de répannage, au prix offert par la Société Prat et fils, de 123<sup>+</sup> 97 la tonne engageront une dépense de 6942<sup>+</sup> 32. Le Conseil Municipal demande en conséquence à M. le Préfet de vouloir bien approuver le marché de travaux en question.

La dépense totale pour le goudronnage des chemins vicinaux ordinaires s'élèvera donc à :

Achat du goudron	18 440 <sup>+</sup>
Fourniture du gravier	19 000
Répannage	6 942. 32
Total	39 382. 32

Un crédit de 35 500<sup>+</sup>

est inscrit à l'art 86 du budget de 1935

il y aura lieu de prévoir au budget additionnel

un crédit complémentaire de 3 900<sup>+</sup>

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de porter ce crédit au budget additionnel de 1935.

### Taxe sur les spectacles.

M. le Maire met le Conseil municipal au courant des entretiens qu'il a eus avec M. le Contrôleur principal des Contributions Indirectes, à la suite de la délibération du Conseil Municipal du 10 février 1935 visant la taxe sur les spectacles.

Le Conseil Municipal, consulté sur l'application de la taxe décide à l'unanimité :

1° - que tous les spectacles ayant un but de bienfaisance seront exonérés de plein droit ;

2° - que seront soumis à la taxe,

a) les cinémas,

b) les grands cirques de passage,

c) les petits théâtres qui séjourneraient plus de 2 jours dans la Commune,

transmis le  
17 avril 1935

d) tous les bals pour lesquels aucune demande d'exonération pour cause de bienfaisance n'aurait pas été présentée au préalable.

La taxe perçue sera toujours la moitié de la taxe d'État.

Les Contributions Indirectes percevront la taxe communale en même temps que la taxe d'État, moyennant une redevance de 5% de la taxe communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer le contrat prévu pour l'objet ci-dessus avec les Contributions Indirectes; et demande à M. le Préfet l'approbation du dit contrat.

### Lotissement d'Orfenille.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de lotissement des terrains appartenant à M. le Comte d'Orfenille. Les conditions exigées par la Commission des Travaux publics le 6 février 1935 ayant été remplies, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce lotissement.

### Assistance aux vieillards

Dominile de secours à Rezé. M. le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes d'assistances suivantes, déjà examinées par le bureau de bienfaisance.

1. Mornet Pierre, rue Théodore Patry, 78 ans, proposé pour 36 francs.
2. Mme Mornet née Bonson, même adresse, 71 ans, proposé pour 36 francs.
3. Diquélon Pierre Marie, à Ragon, 34 ans proposé pour 50<sup>fr</sup>.
4. Boucheteau Julien, à la Gagnère, 61 ans proposé pour allocation de l'État.
5. Béchât François rue de l'Industrie, 52 ans proposé pour 46<sup>fr</sup>.
6. Morillon Jeanne V<sup>e</sup> Moreau, rue Charles Pison, 67 ans, (ajournée pour manque de renseignements).
7. Ferrière Jeanne Françoise rue du Suint Baron n° 36, célibataire, proposé pour 30<sup>fr</sup>.

Dominile de secours hors commune.

1. Cargour Marie, veuve Guillaud, à Trentemoult, proposée.

2. Brevet Louise, V<sup>o</sup>e Lacroix, à la Chaussée proposée.

Demandes d'hospitalisation.

1. Renault Eugène, 73 ans à la Halvègue n<sup>o</sup> 7 à Nantes, ajourné: manquent les adresses des enfants et l'ancien domicile à Reze.

Demandes de majorations spéciales accordées par l'Etat.

1. Boire Andrieu 13 ans, la G<sup>de</sup> Haie, avis favorable

2. Gaillard Lion, 68 ans, Trentemoult, avis favorable.

Assistance aux femmes en couches.

Domicile de secours à Reze.

1. M<sup>me</sup> Lailly née Gatin, la Murloune, 6<sup>e</sup> enfant admise

2. M<sup>me</sup> Reyberolle née Gaborit, la Passe-Larde, 1<sup>er</sup> enfant, admise

3. M<sup>me</sup> Arnault, née Bertet à Trentemoult

4. M<sup>me</sup> Daniel née Legoux, la Ternouvière admise

5. M<sup>me</sup> Moreau née Guivarch à la Haute-De non admise.

6. M<sup>me</sup> Brossard née Talli, à Ragon 1<sup>er</sup> enfant, non admise.

7. M<sup>me</sup> Charlot née Greland à Trentemoult, 2<sup>e</sup> enfant, admise

8. M<sup>me</sup> Bitou née Meun, rue Aristide Briand, 1<sup>er</sup> enfant, non admise.

9. M<sup>me</sup> Ordreuveau née Robert, à la Chesnaie 5<sup>e</sup> enfant, admise.

10. M<sup>me</sup> Binet née Guillet, la Banche-Triot, 3<sup>e</sup> enfant, admise.

Assistance aux familles nombreuses -

Domicile de secours à Reze.

Martineau Lion à la Volière, 5 enfants

non admis.

~~Marchais~~ ~~Guillailliet~~ ~~Stranet~~  
~~Pierini~~ ~~Maureau~~ ~~Chadromeco~~  
~~Arthur Boute~~ ~~Kancherian~~ ~~W. P.~~  
~~Stabrie~~ ~~6 Norvalet~~ ~~Langy~~  
~~Jouffé~~ ~~Laulleu~~ ~~Marchotass~~

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront le 12 mai 1935, à 9 heures, à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances.

### Ordre du jour

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire et des adjoints
3. Nomination des Commissions
4. Nomination des délégués au Bureau de Bienfaisance
5. Nomination des délégués à la Commission de travaux

Pezi, le 7 mai 1935

Le Maire

*[Signature]*

## Conseil Municipal

### Séance du 12 mai 1935

L'an mil neuf cent trente cinq, le douze mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Pezi, proclamés par le bureau électoral